

Appel à projets « UN ARCHITECTE A L'ECOLE »

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Dans le cadre de la convention de partenariat GIP-ACMISA signée entre l'Académie de Strasbourg et le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Grand-Est (CROA-GE), le CROA-GE souhaite contribuer au développement de projets et interventions autour de l'architecture, et ce de la maternelle à l'élémentaire. (Nota : nous proposons de nous positionner en complément du pass Culture dédié exclusivement au second degré)

Grands enjeux

- Donner aux élèves l'opportunité de rencontrer au moins une fois dans leur cycle scolaire une expérience d'architecture, source d'apprentissages de savoirs et de compétences disciplinaires et transversales
- Acquérir ou développer une pratique et une culture architecturale (visites culturelles, sorties sur site, ateliers, références iconographiques...)
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux en lien avec le domaine de l'architecture (visites culturelles, sorties sur site, ateliers...)

Moyens

- Observer et analyser une architecture, un bâtiment, une structure...
- Représenter, dessiner, photographier, garder une trace de l'espace, du point de vue, de la perspective
- Expérimenter et transformer les différentes composantes plastiques pour appréhender l'espace
- Ressentir, exprimer pour appréhender et comprendre l'espace
- Concevoir à travers un programme (adaptations du bâti à l'usage, projection dans une utilisation et des besoins, des aménagements innovants...)
- Concevoir un bâtiment ou un quartier à partir d'un programme imaginé par les élèves (logement, musée, école...) et en réaliser une maquette à une échelle adaptée,
- Expérimenter les contraintes liées à la structure et aux matériaux
- Questionner les interactions bâti et environnement (construction de cabanes ou maquettes, étude de cas, visites de dispositifs pédagogiques spécifiques – CIP d'Andlau, Vaisseau...)
- Expérimenter la dimension esthétique de l'architecture et concevoir en fonction du langage des formes, matières, couleurs, lumières, espaces.

"Un architecte à l'école" propose d'accompagner les ateliers pédagogiques avec l'intervention d'un architecte. Il vise à développer des compétences disciplinaires et transversales, ainsi qu'à développer la créativité des élèves. Il contribue pleinement au parcours de l'élève et à son éducation artistique et culturelle.

Partenaires de l'appel à projets

- Rectorat de l'Académie de Strasbourg
- GIP-ACMISA
- DRAC Grand Est
- Maison Européenne de l'Architecture (MEA)
- Conseil Régional de l'Ordre des Architectes du Grand Est

Conseil Régional Grand Est

NANCY (siège)
contact@croa-ge.org
24 rue du Haut Bourgeois
54000 NANCY
t. +33 (0)3 83 35 08 57

STRASBOURG
strasbourg@croa-ge.org
5 rue Hannong
67000 STRASBOURG
t. +33(0)3 88 22 55 85

CHALONS EN CHAMPAGNE
chalons@croa-ge.org
Maison Clémangis, 1 placette du Cloître
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
t. +33(0)3 26 68 45 71

Critères de recevabilité et constitution du dossier de candidature

- Projet de classe. Le projet se limite à une seule classe.
- Intervenant extérieur : Intervention de 12h minimum d'un architecte (c.à.d. inscrit au Tableau de l'Ordre) ou d'une personne Diplômée En Architecture (c.à.d. détentrice d'un diplôme études en architecture - master DEA et/ou HMONP). Une attestation de diplôme de l'intervenant est à remettre, ainsi que la durée de l'intervention.
- Co-construction : Le projet doit être élaboré conjointement par le/les enseignant(s) et l'intervenant et annoncer les informations suivantes :
 - Objectifs pédagogiques en lien avec les enseignements en cours, et/ou dans le cadre du parcours d'EAC des élèves.
 - Explicitation de la démarche : liens à la pratique, à l'observation, au faire, à la compréhension, à l'expression, à la créativité.
 - Présentation du séquençage du projet et des moyens mobilisés,
 - Production et restitution prévues avec les élèves (elle est laissée au choix de l'enseignant et de l'intervenant)
- Expérience réelle de l'espace : non obligatoire, mais constituera un plus apprécié : une étape de l'intervention pourra consister en une expérimentation de l'espace à échelle réelle, en « immersion » des élèves (visite d'un lieu ou d'un édifice facilement accessible, de leur village ou quartier, fabrication d'un espace avec des matériaux simples...)
- Budget : préciser le budget prévu (nombre d'heures de l'intervenant, rétribué au taux horaire de 60 € TTC)
- Non cumul avec d'autres dispositifs : le projet ne peut s'inscrire dans d'autres dispositifs nationaux et académiques (non-cumul de subventions)

Pistes

- Travailler sur les ambiances à travers des expériences sensorielles (lumières, couleurs, température et hygrométrie, acoustique, olfactif, échelles et proportions, esthétique...)
- Travailler à partir des usages de l'habitat (façons d'habiter, d'utiliser les espaces, adaptabilités, besoins à travers les âges de la vie, besoins primaires...)
- Rendre sensible à l'écologie (gestion de l'eau, microclimat / bioclimatique, végétalisation, énergie, systèmes constructifs, présence du vivant...)
- Travailler sur la matière, matériaux (descriptions, usages, mise en œuvre, sensations, natures, origines...)
- Créer des architectures en résonnances avec des thèmes actuels (architectures anciennes et vernaculaires, architectures modernes de la reconstruction, architectures contemporaines et écologiques, réhabilitations et mutations...)

Calendrier

Diffusion de l'appel à projets et de la circulaire auprès des enseignants fin Mai 2024.

Inscription : fin mai 2025 – début octobre 2025

Commission : novembre 2025

Modalités de rétribution des intervenants

Rétribution des intervenants indépendants disposant d'un n° SIRET

Via ADAGE. Présentation d'une facture par l'intervenant inscrit et fournir la preuve de son statut (n° de SIRET)

Rétribution des intervenants ne disposant pas d'un n° SIRET

Via la MEA (Maison Européenne de l'Architecture), déjà inscrite sur Adage et qui établira une convention avec l'intervenant avant intervention. Contact : MEA – 5 rue Hannong, Strasbourg - 03 88 22 56 70 - direction@m-ea.eu